

Audience générique sur l'élimination des déchets ultimes

31 mai 2021



Ville de
Lévis

364

P



NP



DM78.1

L'état des lieux et la gestion des résidus
ultimes

Autonomie complète pour l'élimination

- Lieu d'enfouissement technique de Saint-Lambert-de-Lauzon - *Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière (96%)*
- Incinérateur de Lévis (100%)

Particularité de Lévis : Gestion de toutes les MR résidentielles et ICI

Utilisation d'outils financiers – Tarification

Gestion de tout le cycle de GMR de la collecte au traitement

Incinérateur



Lieu d'enfouissement technique



Entre 2017 et 2019 : Odeurs d'œufs pourris au LET et plaintes

Projet de gazéification des déchets municipaux (>100 000 tonnes/an et >100 M\$)

Occasion d'explorer d'autres technologies d'élimination

Création d'un comité de travail sur l'avenir de l'élimination par la Ville de Lévis

Déterminer la durée de vie utile réelle et souhaitable des installations actuelles d'élimination des déchets

Identifier les tendances affectant l'élimination des déchets

Évaluer les possibilités de prolongation de vie des installations existantes

Étudier les technologies émergentes de remplacement de l'incinération et de l'enfouissement

Déterminer un horizon réaliste pour les prochaines étapes.

Déposer un rapport et formuler des recommandations au comité exécutif de la Ville de Lévis au plus tard à l'automne 2020

Durée de vie : au moins 20 ans – pas d'urgence à trouver une alternative

Essentiel de se doter d'une vision à long terme pour l'élimination

Près de 75 % des déchets sont des matières recyclables ou valorisables : des efforts additionnels peuvent encore être faits pour réduire la quantité de déchets à éliminer

Aucune des technologies étudiées n'apparaît comme une solution unique à l'élimination des déchets dans le contexte actuel.

Changements à venir dans la gestion des matières résiduelles : nouvelles opportunités pour la gestion des matières organiques, nouveau mode de gestion des matières recyclables et de la consigne – potentiel de réduction.

La gazéification, la pyrolyse et la vitrification sont des hautes technologies qui ne sont pas encore éprouvées au Canada et qui demeurent très peu réalistes en raison de leurs coûts beaucoup trop élevés.

Prématuré de promouvoir la gazéification / vitrification

Émergence des solutions de haute technologie : changements requis

- Réglementation environnementale plus contraignante pour l'enfouissement et l'incinération.
- Incitatifs financiers majeurs pour rendre l'incinération, la gazéification ou d'autres technologies accessibles et plus attrayantes que l'enfouissement.

1. Viser en premier lieu la diminution des déchets à éliminer

Accroître les efforts de communication et ISÉ

Orienter nos actions en priorité vers les gros générateurs ICI

Utiliser la réglementation municipale et des outils économiques

Revoir la tarification du LET

1. Viser en premier lieu la diminution des déchets à éliminer

Étudier le concept de Zéro enfouissement

Encourager le gouvernement à revoir les règles entourant la tarification des déchets afin de favoriser l'adoption de tarifications différentielle et dissuasive

2. Effectuer une veille active

Recherche d'information auprès des villes semblables par rapport à l'opportunité de recourir aux hautes technologies d'élimination comme la pyrolyse, la gazéification et l'incinération.

Demander au gouvernement du Québec de réaliser les études requises pour évaluer objectivement les hautes technologies émergentes pour l'élimination des résidus ultimes et formuler des recommandations aux municipalités.

... et suivre attentivement les travaux de l'audience générique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui porteront sur l'élimination et y contribuer en déposant un mémoire et des recommandations.

3. Optimiser les installations existantes


Réaliser un état de situation pour l'incinérateur et déterminer le potentiel de prolongation

Bonifier l'étude des scénarios de prolongation de la vie utile du LET

Poursuivre les démarches de mise en valeur du LET

4. Créer un comité de suivi des recommandations du Comité sur l'avenir de l'élimination

Maintenir actif le *Comité sur l'avenir de l'élimination* et lui confier le mandat d'assurer le suivi de ses recommandations ainsi que celles contenues dans le Plan d'action du PGMR.



La Ville de Lévis espère que l'exercice qu'elle a réalisé en 2019-2020 sur l'avenir de l'élimination sur son territoire pourra éclairer la commission et l'aider dans son analyse et faciliter la formulation de ses recommandations. Elle remercie également le BAPE de lui avoir permis de déposer un mémoire et d'ainsi partager sa réflexion